



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

de la commune de
SEPTFONTAINES

Le présent plan fait l'objet
de l'avis requis par la loi du
12 juin 1937 concernant l'amé-
nagement des villes et autres
agglomérations importantes.
Séance du 27/12/55. Réf.: 555.

Le président-suppléant de la
Commission d'Aménagement,
Guy WEISS



Section de GREISCH

Légende :

ZONES D'HABITAT

 Secteurs d'habitat à caractère rural

 Secteurs de faible densité





 Secteurs soumis à un plan d'aménagement particulier de faible densité

 Secteurs d'aménagement différé



 Zones de bâtiments publics

 Zones d'aménagement public





 Zones vertes de protection

 Zone agricole

 Conduite d'eau

 Canalisation

 Périmètre d'agglomération

 Réservoir d'eau

 Source

ÉCHELLE 1 : 2500



LE COLLÈGE DES BOURGEMESTRE ET ÉCHEVINS

SEPTFONTAINES LE

SERVICE D'URBANISME DE L'ÉTAT
L'ARCHITECTE-URBANISTE DE L'ÉTAT
Maryse SCHOLTES
DRESSÉ EN